

Assemblée Générale du samedi 11 janvier 2020

Texte d'orientation pour 2020

Avec la monnaie locale citoyenne, nous rendons possible:

- les échanges économiques locaux respectueux de l'humain et de l'environnement
- le soutien aux circuits courts
- notre participation à la transition écologique

Pour 2020, l'Assemblée générale décide le maintien des orientations suivantes :

1/ Parmi les producteurs, seuls les bio certifiés ou en conversion (AB, Nature & Progrès, Biocoherence, ...) pourront adhérer à la Cagnole.

(Notre association ne peut prétendre au statut de certificateur.)

(Pour les autres partenaires, l'Assemblée générale confirme les choix explicités dans le document « Qui peut devenir partenaire de la Cagnole et dans quelles conditions ? » en annexe ci-dessous.)

2/ Un des objectifs fondamentaux de la Cagnole étant de court-circuiter la spéculation financière et de soutenir l'économie sociale et solidaire, il n'est pas possible d'accepter des partenaires ayant un lien organique avec la Grande et Moyenne Distribution.

Il est possible de faire exception pour l'unique commerce d'alimentation générale d'un village, qui assure un lien social, sa superficie doit alors être inférieure à 120 m², conformément à la définition de superette (voir lien ci-dessous).

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/nafr2/sousClasse/47.11B?champRecherche=false>

3/ L'association Courts Circuits la Cagnole, pour l'année 2020, s'engage à, autant que faire ce peut :

- 1- Porter les efforts en direction des partenaires aux fins de réaliser une analyse fine de la circulation de la monnaie dans la relation partenaires/fournisseurs. Chercher notamment à mettre en valeur l'action des partenaires pour qui cela fonctionne déjà bien. Collecter les besoins non couverts auprès de nos partenaires. Identifier les filières possibles sur la base des manques de nos partenaires en matière de fournisseurs locaux. Se centrer chacun.e sur un partenaire, ne pas s'éparpiller, ne pas se donner des objectifs démesurés mais dans la limite de nos forces.
- 2- Étudier les possibilités de renforcer les ressources humaines indispensables à notre fonctionnement afin d'éviter l'épuisement par la présence d'un service civique, prendre des contacts pour des études de développement de la Cagnole (professeurs et étudiants de l'IUT, services civiques, ...).
- 3- Développer le don à l'arrondi auprès des partenaires et des utilisatrices.teurs. Prendre lors de l'assemblée générale le temps d'approfondir cet outil et de déterminer ses futurs bénéficiaires.
- 4- Continuer à oeuvrer aux fins de constituer des groupes locaux en y développant des événements, en s'appuyant sur des partenariats tels ceux réalisés en 2019 avec la Communauté de commune du Toucyçois pour un écoloto, avec RSM89 pour un concert..
- 5- Contacter associations et structures locales aux fins de renforcer la visibilité, l'audience, la pénétration du monde associatif par la Cagnole.
- 6- Travailler à rendre possible les virements en cagnoles entre partenaires.
- 7- Inciter les partenaires à accepter les cagnoles pour leurs factures émises auprès d'autres partenaires. Pour 2020, le pourcentage minimum serait de 10 %, sauf cas particuliers.
- 8- Explorer la philosophie et la faisabilité d'une dimension numérique à la Cagnole.